

Communiqué de presse

Rapport de situation hebdomadaire du commissaire provisoire du groupe Swissair

Küsnacht-Zurich, le 23 novembre 2001. Aucun événement extraordinaire n'est intervenu au cours de la semaine de référence. Le commissaire provisoire du groupe Swissair, Maître Karl Wüthrich, avocat au cabinet Wenger Plattner, et son équipe ont continué d'assumer les missions qui leur sont assignées par la loi. Leurs efforts se sont notamment concentrés sur la préparation des rapports qui devront être remis dans le courant de la semaine prochaine aux deux juges du concordat de Zurich et de Bülach. Ces rapports, qui seront épurés au cours des prochains jours, contiendront une appréciation de l'état de la fortune et des revenus des six sociétés en sursis concordataire provisoire ainsi que de leurs perspectives de concordat. Sur la base de ces rapports, les juges décideront, individuellement pour chacune des sociétés concernées, s'il convient d'octroyer le sursis concordataire à titre définitif.

Annonces de créances: prématurées au stade actuel de la procédure

Le commissaire provisoire reçoit un grand nombre d'annonces de créances, surtout de la part de collaborateurs Swissair. De telles annonces de créances sont prématurées. Le commissaire provisoire renvoie à cet égard à l'avis aux créanciers publié sur son site Web (www.sachwalter-swissair.ch).

Pour de plus amples informations:

- Site Web du commissaire provisoire: www.sachwalter-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88